



CAATFA

DIVISION DU  
PERSONNEL  
SCOLAIRE



INFORMATIONS SUR LES NÉGOCIATIONS POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL SCOLAIRE DES CAAT

## **Recommandation n° 1 du Groupe de travail : (i)**

# **N'augmentez pas les charges de travail**

La toute première recommandation du Groupe de travail sur la charge de travail parle de flexibilité. Voici ce que le rapport du Groupe de travail dit :

1 : (i) « La charge de travail totale de tout membre du personnel enseignant participant aux termes de la charge de travail modifiée ne doit pas dépasser sa charge de travail au cours de l'année scolaire précédente. »

« Nous croyons que la sous-recommandation (i) et la notion de caractère raisonnable répondent à toute préoccupation concernant d'éventuelles dérogations radicales par rapport à la formule. »

Voici la réponse des collègues au tout premier article du rapport qu'**ILS** ont accepté à l'unanimité.

**« Nous ne mettrons pas en œuvre cette sous-recommandation. »**

Pour certains, cela se traduit par une **charge de travail accrue** ... et la **perte d'emploi** pour d'autres.

**Le 10 février, ne risquez pas de perdre votre emploi.**

**Votez pour rejeter l'offre de l'employeur.**